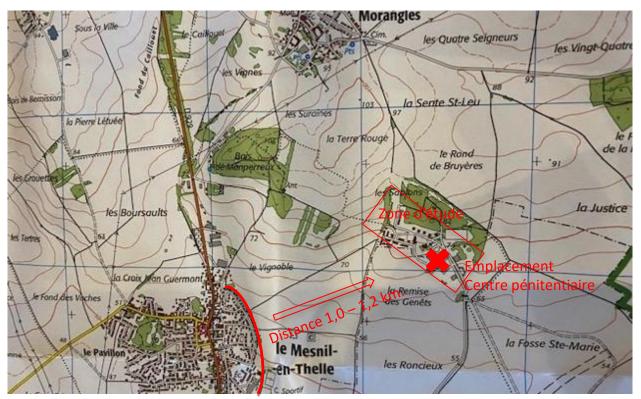
PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE PENITENTIAIRE NORD FRANCILIEN (CPNF) A BERNES-SUR-OISE

Le projet d'implantation se situe entre les communes de Morangles, Bernes-sur-Oise et Mesnil-en-Thelle, sur un terrain déjà occupé par des bâtiments de l'AFPA.

Ce document a pour objectif de proposer un aménagement paysager pour minimiser l'impact visuel et environnemental de ce projet sur la commune de Mesnil-en-Thelle.



La limite Est a une vue directe sur la future prison.



1

CONTEXTE:

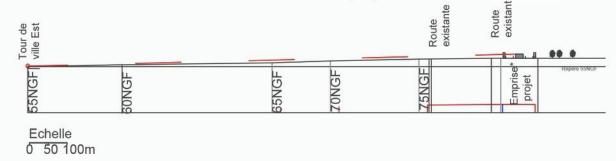
Le projet de l'établissement pénitentiaire s'implante sur une partie des terrains de l'AFPA et sur une parcelle agricole. Le projet implique une relocalisation des locaux de l'AFPA vers le Nord-Ouest. La zone impactée est donc plus étendue que le projet de prison lui-même.

L'environnement est essentiellement une plaine agricole cultivée (cf. image ci-dessous). Des chemins agricoles et voies circulables traversent la plaine. Plusieurs chemins rayonnent depuis Mesnil-en-Thelle vers l'Ouest. Deux chemins, orientés Nord-Sud, rejoignent les extrémités Est et Ouest du terrain de l'AFPA.



Zone d'impact du projet.





D'un point de vue topographique, le terrain descend en pente douce depuis le terrain de l'AFPA (75 NGF) vers Mesnil-en-Thelle (50-55 NGF sur sa bordure Est), soit une pente moyenne de 2 % (hypothèse → les bâtiments seraient à la cote 75 NGF).

Depuis le Tour de ville, les bâtiments seront bien visibles (pointillés rouges).

Quelques espaces boisés sont dans le champ de vision depuis Mesnil-en-Thelle :

- le bois de Monperreux (90 NGF) au Nord de Mesnil-en-Thelle et à l'Ouest de l'AFPA;
- · la forêt du Caillouet;
- · les Sablons à l'arrière des bâtiments de l'AFPA.

Aujourd'hui, l'enceinte des terrains occupés par l'AFPA est entourée d'un boisement. Au Nord, les Sablons, au Sud un boisement *a priori* spontané. Ce boisement devrait être en partie abattu, en particulier sur la face Ouest vers Mesnil-en-Thelle.



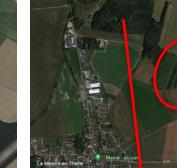
Cocupation des sols

Zones urbanisées
Terres arables
Prairies
Zones agricoles
hétérogines
Forèt
Végétation artustive
Zone humide
Cours d'aus

Carte d'état major 19ème siècle.

Occupation des sols en 2018.





Vue aérienne.

Le Monperreux était plus étendu. La carte d'état major du 19ème siècle montre les limites du bois. Les limites en 2018 étaient réduites, mais l'occupation au sol du bois était plus importante qu'aujourd'hui. De cette étendue boisée restent le bois actuel et trois lignes boisées.

Ces lignes boisées sont une opportunité pour créer une continuité naturelle d'occultation entre le Tour de ville et les projets de réaménagement de la zone des Sablons : une séparation douce qui laisse du champ visuel naturel et végétal depuis Mesnil-en-Thelle et depuis l'AFPA.



PROPOSITION PAYSAGERE:

Elle s'appuie sur :

- l'intégration paysagère naturelle assurant l'occultation des futures constructions CPNF et relocalisation AFPA;
- le respect des limites des parcelles agricoles ;
- la conservation d'une étendue agricole depuis le Tour de ville ;
- · la constitution de lisières arbustives et arborées.

L'intention est de créer deux lisières de bois se recouvrant, à partir de la zone boisée existante à l'Ouest.

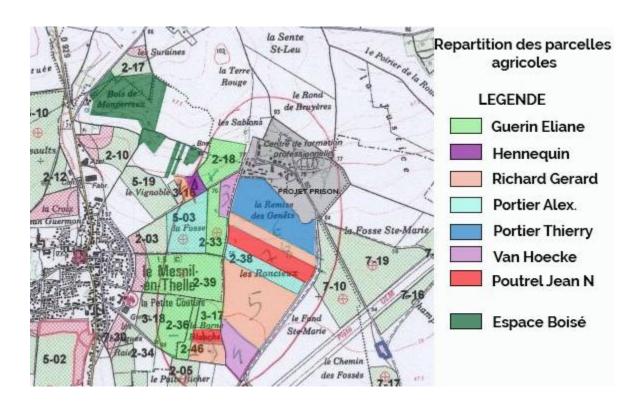


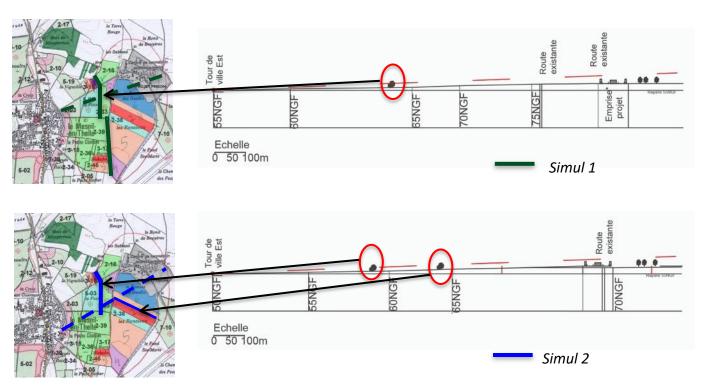
Principe d'intégration paysagère : prolonger les zones boisées en 2 rangées pour intégrer les contraintes agricoles.



Principe d'intégration paysagère : 2 lisières d'environ 10-12 m de largeur, décalées avec une zone de recouvrement.

TRACÉS POSSIBLES:





Depuis le haut du Tour de ville (55 NGF), la première ligne à un niveau entre 60 et 65 NGF suffit pour masquer la vue sur la prison. Depuis le bas (50 NGF), la différence de niveau avec la prison est plus importante (25 m). C'est la deuxième ligne à 65 NGF qui prend le relais..

TRACÉS POSSIBLES:



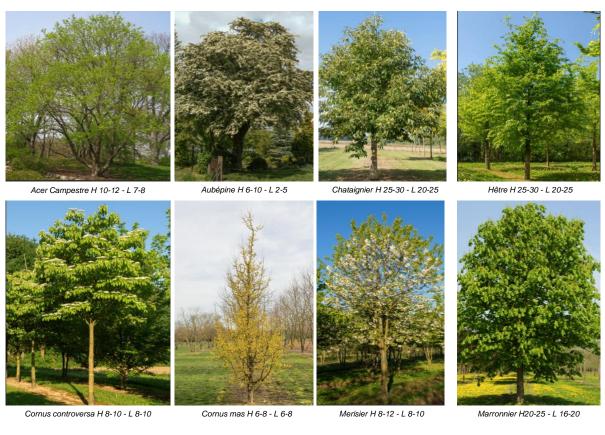
Simul 1



Caractéristiques du projet :

- · deux bandes de 10-12 m de large ;
- plantées de hautes tiges et d'arbustes ;
- merisiers, aubépines, cornus mas, châtaigniers, érable, hêtres^(*);
- quelques persistants comme les houx et chênes verts ou conifères pourront également être intégrés.

(*) Le choix des arbres pourra être fait conjointement avec l'association forestière.



Ambiance type d'une lisière boisée de 10 m de large, mélange d'arbres.

